

**FINANCES LOCALES – 7.5 – SUBVENTION – ATTRIBUTION – SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS 2026**

Séance du 28/05/2026

Dûment convoqué le 22/05/2026

En l'an 2026, le jeudi 28 mai à 19h15, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 22 mai 2026, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (12) : M. Alain AUTIER, Mme BATLLO Mélanie, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, Mme Christelle BOULANGER, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, M. DESCHAMPS Thierry, Mme Agnes DECHONNE, M. Antonin HUG, Mme Dominique REGARD, Mme Anne GALIBERT,

Absents ayant donné procuration (3) : Mme CABAL DELOURME Catherine a donné procuration à M. Antonin HUG, Mme Dorothée VAZIA a donné procuration à M. Marc BLANIC, M. Serge ROSSELL a donné procuration à M. Jean-Michel COLL,

Absents (0)

Secrétaire de séance : M. Jacques CARTIER

Acte n° 2026_071_DE_DP_3.5

Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7 et L.2541-12 ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°2026_041 portant adoption du budget primitif 2026 de la Commune de Bolquère et ouverture de crédit à hauteur de 120 000,00 € au titre des subventions de fonctionnement aux associations ;

VU la proposition de la Commission Vie Associative en date du 21 mai 2026 portant propositions de subventions à hauteur de 99 356,00 € ;

VU le départ de Mme Agnès DECHONNE à 21h30, lors de l'ouverture du débat sur la subvention « ski club Bolquère Pyrénées 2000 », ramenant à 11 le nombre de présents pour cette délibération et les suivantes, jusqu'à la fin de la séance du Conseil municipal ;

Rapport

CONSIDÉRANT que la Commune de Bolquère apporte un soutien financier en direction des associations dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la santé, la jeunesse, l'environnement, l'agriculture, le patrimoine, la culture et le sport ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir débattu,

Il est proposé au Conseil d'attribuer, sous réserve de complétude définitive du dossier de demande, les subventions détaillées ci-après, pour un montant total de 99 356,00 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	NE PARTICIPENT NI AU DÉBAT NI AU VOTE 2026	VOTE 2026	SUBVENTION 2026 PROPOSEE
AAPPMA Font-Romeu Carlit (Pêche)		15 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €
ACCA (Chasse)	M. CARTIER	14 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AEMSFR (STAPS)		15 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
ALTICIM		15 pour 0 contre 0 abs.	1 500,00 €
AS Bolquère Section Gymnastique		15 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
AS Golf de Font Romeu	M. BLANIC	14 pour 0 contre 0 abs.	600,00 €
Athlétic Club Font-Romeu	M. HUG	14 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €
Cercle des nageurs de Font Romeu Montagne Catalane		15 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
Club de Glace Font Romeu	M.ROSSELL	14 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €
Club Hockey sur Glace Cerdagne Capcir		15 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
Club Pétanque Bolquère	Mme BATLLO	14 pour 0 contre 0 abs.	1 500,00 €
Course Nature 66		15 pour 0 contre 0 abs.	600,00 €
Darts Club Summit 66		15 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
Font Romeu Pentathlon Moderne		15 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
Football Club Cerdagne Font-Romeu Capcir		15 pour 0 contre 0 abs.	1 500,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Font-Romeu Judo Cerdagne Capcir		15 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €
Rugby Athletic Cerdagne Capcir (RACC)		15 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €
11 Présents et 3 Procurations pour les délibérations suivantes			
Ski Club Bolquère Pyrénées 2000	Mme DELOURME M. AUTIER M. BLANIC M. COLL	8 pour 0 contre 0 abs.	25 000,00 €
Ladies & Gentlemen Night Tour (by Ski Club)	Mme DELOURME M. AUTIER M. BLANIC M. COLL	7 pour 0 contre 1 abs.	10 000,00 €
Programme ELAN (by Ski Club)	Mme DELOURME M. AUTIER M. BLANIC M. COLL	8 pour 0 contre 0 abs.	6 677,00 €
Ski Nordique Font Romeu/Pyrénées 2000		14 pour 0 contre 0 abs.	2 000,00 €
SPK Self Défense 66		14 pour 0 contre 0 abs.	500,00 €
Tennis Club Bolquère	M.CARTIER	13 pour 0 contre 0 abs.	2 200,00 €
TOTAL			61 077,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES	NE PARTICIPENT NI AU DÉBAT NI AU VOTE 2026	VOTE 2026	SUBVENTION 2026 ATTRIBUÉE
ADMR Canton de Mont-Louis		14 pour 0 contre 0 abs.	1 000,00 €
AFM Téléthon 66		14 pour 0 contre 0 abs.	200,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Font Romeu		14 pour 0 contre 0 abs.	700,00 €
Amicale du personnel communal de Bolquère		14 pour 0 contre 0 abs.	1 500,00 €
Association Parents d'Élèves Bolquère (APEB)		14 pour 0 contre 0 abs.	2 600,00 €
Association Chemin Faisant		14 pour 0 contre 0 abs.	200,00 €
Comité des Fêtes Bolquère Fest'Alegria	Mme GALIBERT	13 pour 0 contre 0 abs.	20 000,00 €
École de musique Capcir-Haut Conflent		14 pour 0 contre 0 abs.	800,00 €
Endavant Bolquère		14 pour 0 contre 0 abs.	2 000,00 €
Groupement Pastoral de Bolquère	M. CARTIER M. ROSSELL	12 pour 0 contre 0 abs.	5 000,00 €
L'Atelier d'Aurélie		14 pour 0 contre 0 abs.	879,00 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

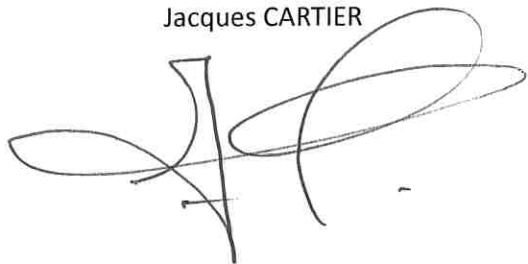
Office Catalan de la Coopération à l'école		14 pour 0 contre 0 abs.	3 300,00 €
France AVC 66		14 pour 0 contre 0 abs.	100,00 €
	TOTAL		38 279,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL		99 356,00 €

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente, sous réserve de la parfaite complétude du dossier de demande déposé par le bénéficiaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Jacques CARTIER



Le Maire

Antonin HUG




Délais et voies de recours :

La présente délibération, à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier (Tribunal administratif de Montpellier 6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2 tél. : 04 67 54 81 00 fax : 04 67 54 74 10 , greffe.ta-montpellier@juradm.fr, <https://montpellier.tribunal-administratif.fr>) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délais de deux mois.